

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2503

9 octobre 2012

### SOMMAIRE

30 GV S.C.A. ....	120140	Salo Investments S.à r.l. ....	120118
Alpine Foreign Investments S.A. ....	120142	SapeGroup Properties S.à r.l. ....	120118
Am Haferstück S.A. ....	120143	Shay Property Investments S.à r.l. ....	120129
AQR UCITS Funds ....	120141	SIFC Hotel Development S.à r.l. ....	120118
Banque Invik S.A. ....	120104	SIFC Office & Retail S.à r.l. ....	120129
Baracoa S.à r.l. ....	120098	SmartVQL ....	120118
Bolux ....	120143	STAR Agatha Investments S.à r.l. ....	120130
Boximmo S.A. ....	120143	Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l. ....	120124
Catella Bank S.A. ....	120104	Tishman Speyer Pont Cardinet S.à r.l. ..	120133
Codere Finance (Luxembourg) S.A. ....	120141	Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l. ....	120135
DHC Luxembourg V S.à r.l. ....	120140	Tishman Speyer Rentiers Holdings I S.à r.l. .....	120134
Dravion Invest S.A. ....	120144	Tishman Speyer Santa Margherita II S.à r.l. .....	120136
Enthopar S.à r.l. ....	120107	Travinter S.A. ....	120129
GSC European CDO I-R S.A. ....	120140	TS Tour Esplanade Holdings II (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	120137
Guardian Project Finance S.à r.l. ....	120110	VA No1 Holdco S.A. ....	120139
HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l. ....	120138	Vatoa Holding S.A. ....	120135
Immo G Investissements S.à r.l. ....	120137	Vila Verde S.à r.l. ....	120139
Interieur Bauwens S.A. ....	120142	W.01 "Les Galaxies" ....	120140
JCF FPK I AIV ITB S.à r.l. ....	120113	WM Bech (Luxembourg) S.à r.l. ....	120144
Landsitz - Immobilien - Verwaltungs- AG .....	120141	WM Linger (Luxembourg) S.à r.l. ....	120144
Logis-Concept S.A. ....	120115	Wüstenrot Bausparkasse Aktiengesell- schaft ....	120144
ORO Invest S.A. ....	120120	Xunart Gallery S.à r.l. ....	120139
Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR ....	120112	Zetta S.à r.l. ....	120140
PBG Soda Can Holdings S. à r.l. ....	120118		
Polyrecup S.A. ....	120125		
REComm Sàrl Hannover EAP3 SCS ....	120117		
RoMei S.A. ....	120130		

**Baracoa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 171.383.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on eighth day of August,  
Before Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Trier SG S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 109754, represented by Mr Marc Liesch, administrateur, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 26 July 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Art. 1. Form - Denomination.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Baracoa S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office.** The Company has its registered office in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies. The object shall also comprise the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 5. Share capital.** The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares, having each a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders». The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of Shares.** In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 8. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (conseil de gérance) appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders.

Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

**Art. 9. Board of Managers Proceedings.** The board of managers may elect a chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the Chairman of the board of managers or any vice chairman or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) business days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period is reduced to twenty four (24) hours and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication or if all managers are present or represented at the relevant meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company in office.

Any business transactions between the Company and an officer or manager of the Company shall be taken by at least three quarters of the managers in office of the Company.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Board resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

**Art. 10. Management Powers, Binding signature.** The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers, by any two of the managers.

**Art. 11. Liability of Managers.** The manager(s) is/are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

**Art. 12. Shareholder Meetings.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video

conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held at the latest on 30 June of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 13. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 14. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 15. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 16. Distribution right of Shares.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 17. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party has subscribed to all the one hundred and twenty-five (125) shares. All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euros.

### General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 2) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
  - Barrachina Moreno Angel, residing at 12, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
  - Liesch Marc, residing at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Luxembourg.
  - Cotorruelo De Ramón-Laca Jesús, residing at 5, C/Juan Prado, E-48990 Algorta, Spain.
- 3) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2012.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Trier SG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109754, représentée par Monsieur Marc Liesch, administrateur, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 juillet 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Ladite partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Baracoa S.à r.l., qui sera régie par les lois qui ont trait à ce type d'entité (ci-après la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères. L'objet consistera également en l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de notes et d'autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100) (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement dénommés les «Associés». Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales.** Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société dans la mesure où seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne afin de les représenter auprès de la Société.

**Art. 7. Transfert de Parts Sociales.** En cas d'Associé unique, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé Unique sont librement transférables.

En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé peuvent être transférées selon les termes et conditions prévus aux articles 189 et 190 de la Loi.

La Société peut, dans les limites et sous les conditions prévues par la loi, acquérir ses propres Parts Sociales.

**Art. 8. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance nommé comme organe collégial par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats, prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et à tout moment.

**Art. 9. Procédures au sein du conseil de gérance.** Le conseil de gérance peut élire un président.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à ladite réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président de conseil de gérance ou tout vice-président ou deux membres du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée du préavis sera réduite à vingt-quatre (24) heures et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire ou si tous les gérants sont présents ou représentés à ladite réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins une majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des votes des gérants de la Société en fonction.

Toute transaction ayant lieu entre la Société et un fondé de pouvoir ou un gérant de la Société sera décidée par au moins trois quarts des gérants en fonction de la Société.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 10. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis de tierces parties, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et

approuver tous actes et toutes opérations relatives à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique s'il y a gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature conjointe de deux des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance, par deux gérants.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessus, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat actuel ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement.

**Art. 12. Assemblées des Associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de vote égal au nombre de parts qu'il détient et peut valablement agir à toute assemblée des associés en vertu d'une procuration spéciale. Les décisions des associés sont passées dans les formes et aux majorités prévues par la Loi par écrit (dans la mesure où cela est permis par la loi) ou lors des assemblées, y compris (dans la mesure où cela est permis par la loi) des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant aux actionnaires participant à une telle assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, la participation à une assemblée par un quelconque de ces moyens étant équivalent à la participation en personne à cette assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valide (le cas échéant) représentera l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les Assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est présente ou représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte desdites résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenus par la Société au moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'entrée en vigueur des résolutions. Les résolutions prendront effet sous réserve de l'approbation de la majorité, telle que prévue par la loi, pour les décisions collectives (ou, sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y mentionnée). Les résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans avis préalable.

À moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, quelque soit la part de capital représentée. Cependant, les décisions concernant les modifications des statuts sont prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis. Les décisions de changement de nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Si et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle se tiendra au plus tard le 30 juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra immédiatement le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13. Associé Unique.** Si et aussi longtemps qu'un associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle, en vertu de l'article 179 (2) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 15. États financiers.** Chaque année à la fin de l'exercice social, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les états financiers sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

**Art. 16. Droit de distribution des parts sociales.** Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 17. Dissolution et Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés qui décideront d'une telle dissolution et qui fixeront leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi

#### *Souscription - Paiement*

La partie comparante déclare qu'elle souscrit à toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société. Preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

#### *Evaluation des coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ mille cent euros.

#### *Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la personne nommée ci-dessus, représentant l'entière du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 2) Sont nommés Gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Barrachina Moreno Angel, demeurant à 12, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
  - Liesch Marc, demeurant à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Luxembourg;
  - Cotorruelo De Ramón-Laca Jésus, demeurant à 5, C/Juan Prado, E-48990 Algorta, Espagne.
- 3) L'exercice social commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

#### *Déclaration*

La notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire, connu par le notaire de son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc Liesch, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2012. Relation GRE/2012/3024. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012117904/371.

(120159819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**Catella Bank S.A., Société Anonyme,  
(anc. Banque Invik S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 29.962.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of September.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Banque Invik S.A., a public limited liability (société anonyme), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 29.962 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 25, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 158 on June 8, 1989. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times, the last time by a

deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on April 4, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 950 on September 27, 2005.

THERE APPEARED:

CATELLA HOLDING AB, having its registered office at Birger Jarlsgatan 6, P.O. Box 5894, SE-102 40 Stockholm, Sweden, holding all shares in the share capital of the Company (the Sole Shareholder).

Here represented by Mr. Benoît Charpentier, Head of Legal of the Company, born in Paris, France on September 9, 1981 with professional address at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 second sentence of the Articles of Association which shall read as follows:

“The Company will exist under the name of “CATELLA BANK S.A.”” For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges that the Company is entitled to continue using the name “BANQUE INVİK S.A.” as a commercial designation until December 31, 2012.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to KPMG Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 149.133 as licensed statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for duties performed in connection with the review of accounts of the financial year ended on 31<sup>st</sup> December 2011.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to elect Mr. Stefan Lars Rune Carlsson, born in Vänersborg, Sweden on 26 July 1961 with professional address at Birger Jarlsgatan 6, P.O. Box 5894, SE-102 40 Stockholm, Sweden, to the board of directors of the Company with retroactive effect as from 20 August 2012 and until next ordinary or extraordinary general meeting of shareholders to be held in 2013.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to elect PricewaterhouseCoopers, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 65.477 as new licensed statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the review of accounts of the financial year 2012.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euro).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Banque Invik S.A., une société anonyme, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 29.962 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 158 du 8 juin 1989. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés

plusieurs fois, et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 950 du 27 septembre 2005.

#### A COMPARU:

CATELLA HOLDING AB, ayant son siège social au Birger Jarlsgatan 6, P.O. Box 5894, SE-102 40 Stockholm, Suède, détenant la totalité des actions dans le capital de la Société (l'Actionnaire Unique)

Ici représenté par M. Benoît Charpentier, Head of Legal de la Société, né à Paris, France le 9 septembre 1981 ayant son adresse professionnelle au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 1 deuxième phrase des Statuts qui aura la teneur suivante:

“La Société adopte la dénomination de “CATELLA BANK S.A.”” Afin de lever tout doute, l'Actionnaire Unique prend acte que la Société est habilitée à utiliser le nom “BANQUE INVIK S.A.” en tant que désignation commerciale jusqu'au 31 décembre 2012.

#### *Seconde résolution*

L'Actionnaire Unique décide de donner quitus à KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.133, en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour les obligations professionnelles remplies en relation avec la revue des comptes de l'année financière achevée au 31 décembre 2011.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer M. Stefan Lars Rune Carlsson, né à Vänersborg, Suède le 26 juillet 1961 ayant son adresse professionnelle au Birger Jarlsgatan 6, P.O. Box 5894, SE-102 40 Stockholm, Suède, en tant qu'administrateur au sein du conseil d'administration de la Société avec effet rétroactif en date du 20 août 2012 et jusqu'à la première assemblée générale ordinaire ou extraordinaire des actionnaires devant se tenir en 2013.

#### *Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477 en tant que nouveau réviseur d'entreprises agréé de la Société pour la revue des comptes de l'année financière 2012.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ EUR 1.200,- (mille deux cents Euros).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, le mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Charpentier, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012117915/115.

(120160012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**Enthopar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.866.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

ENTHOFIN S.r.l., incorporated under the laws of Italy, having its registered office in I -38100 Trento, Via Grazioli 75, CCIAA codice fiscale e partita I.V.A. 01991480227 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Sandrine ANTONELLI, private employee, residing professionally in L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, by virtue of a proxy established on September 5<sup>th</sup>, 2012 in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the said appearing party, ENTHOFIN S.r.l. is the sole shareholder of ENTHOPAR S.à r.l., with registered office at 11A, boulevard du Prince, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 120.866 (the "Company"), incorporated by deed of Me Paul Frieders, then a notary residing in Luxembourg on October 11, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2298 of December 8, 2006. The articles of association of the Company were amended (i) by deed of Me Paul Frieders, prenamed on November 22, 2006, published in the *Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 207 of February 19, 2007; (ii) by deed of Me Paul Frieders, prenamed on December 13, 2006, published in the *Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 327 of March 8, 2007, (iii) by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on September 20, 2007 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2780 of December 1, 2007, (iv) by a deed of notary Paul Frieders on October 13, 2008 published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C* of November 12, 2008 under number 2749; (v) by deed of the undersigned notary on December 16, 2009, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C* of March 16, 2010 under number 557; (vi) by deed of the undersigned notary on June 17, 2010, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C* of August 17, 2010 under number 1673 and (vii) by deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg on September 9, 2010, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C* of November 3, 2010 under number 2349;

- that the Company's capital is set at EUR 4,077,000.- (four million seventy-seven thousand Euro), represented by 163,080 (one hundred and sixty-three thousand eighty) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

All this being declared, the appearing party holding one hundred per cent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 1,000 (one thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 4,077,000.- (four million seventy-seven thousand Euro), represented by 163,080 (one hundred and sixty-three thousand eighty) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 4,078,000.- (four million seventy-eight thousand Euro), by the issue of forty (40) shares with a nominal par value of EUR 25.- (twenty-five Euro), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up, together with a share premium of EUR 1,551,800.- (one million five hundred and fifty-one thousand eight hundred Euro).

*Second resolution*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the forty (40) new shares and to have them fully paid up and to pay up a total share premium amounting in aggregate to EUR 1,552,800.- (one million five hundred and fifty-two thousand eight hundred Euro), by contribution in kind hereafter described:

*1) Description of the contribution*

A liquid, certain and immediately payable claim amounting to EUR 1,552,800.- (one million five hundred and fifty-two thousand eight hundred Euro) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Claim").

*2) Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the accounts of the Company as at December 31, 2011, an intermediary balance sheet as at August 31st, 2012, as well as by two certificates respectively issued by the Sole Shareholder and by the managers of the Company.

### *Evaluation of the contribution in kind*

The value of the contribution is deemed to amount to EUR 1,552,800.- (one million five hundred and fifty-two thousand eight hundred Euro).

### *Effective implementation of the contribution in kind*

ENTHOFIN s.r.l. prenamed and represented as stated above, hereby declares that:

- it currently holds a claim against the Company amounting to a counter value EUR 1,552,800.- (one million five hundred and fifty-two thousand eight hundred Euro);
- the said contributed claim may not be assigned and the Claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to receive payment of the Claim;
- the contributed liquid, certain and immediately payable claim is currently outstanding for an amount of EUR 1,552,800.- (one million five hundred and fifty-two thousand eight hundred Euro).

### *Report of Company's board of managers*

The report of the board of managers of the Company, dated September 5<sup>th</sup>, 2012, annexed to the present deed, attests that the managers acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contributions being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend the article 7 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at EUR 4,078,000.- (four million seventy-eight thousand Euro), represented by 163,120 (one hundred and sixty-three thousand one hundred and twenty) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each."

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to renew the mandates of Mr Claude Schmitz as manager of the Company for an undetermined period and of Audiex S.A., RCS Luxembourg B number 65.469 as auditor (commissaire aux comptes) for an undetermined period.

There being no further business, the meeting is terminated.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### *Powers*

The appearing person, acting in the same interest, does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact acting in her hereabove stated capacities, she signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le septième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

ENTHOFIN s.r.l., constituée selon les lois d'Italie, ayant son siège social à I -38100 Trento, Via Grazioli 75, CCIAA codice fiscale e partita I.V.A. 01991480227 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 septembre 2012 à Luxembourg laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la partie comparante ENTHOFIN s.r.l. est le seul et unique associé de la société ENTHOPAR S. à r.l. (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 120.866, ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Paul Frieders, alors notaire à Luxembourg, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2298 du 8 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés (i) suivant acte reçu par Me Paul Frieders, précité, en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 207 du 19 février 2007, (ii) suivant acte reçu par Me Paul Frieders, précité, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 327 du 8 mars 2007, (iii) suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2007 et publié au Mémorial C 2780 du 1<sup>er</sup> décembre 2007 et (iv) par Me Paul Frieders, précité en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2749 du 12 novembre 2008 et (v) par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 557 du 16 mars 2010, (v) par le notaire instrumentant en date du 17 juin 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1673 du 17 août 2010; et (vi) par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 9 septembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2349 du 3 novembre 2010.

- que le capital de la Société est fixé à EUR 4.077.000,- (quatre millions soixante-dix-sept mille euros) divisé en 163.080 (cent soixante-trois mille quatre-vingts) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.000,- (mille Euros) pour porter son montant actuel de à EUR 4.077.000,- (quatre millions soixante-dix-sept mille euros) divisé en 163.080 (cent soixante-trois mille quatre-vingts) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 4.078.000,- (quatre millions soixante-dix-huit mille euros) par création de 40 (quarante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale, assorties d'une prime d'émission d'un montant de EUR 1.551.800,- (un million cinq cent cinquante et un mille huit cents euros).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les 40 (quarante) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement et procéder au paiement de la prime d'émission pour un montant global de EUR 1.552.800,- (un million cinq cent cinquante-deux mille huit cents euros) par apport en nature comme décrit ci-après:

#### *Description de l'apport*

Une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de EUR 1.552.800,- (un million cinq cent cinquante-deux mille huit cents euros) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

#### *2) Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant par un bilan comptable de la Société arrêté au 31 décembre 2011, un bilan intermédiaire au 31 août 2012 ainsi que deux certificats respectivement émis par l'Associé Unique et par la gérance de la Société.

#### *Evaluation de l'apport*

La valeur de l'apport en nature est estimée à EUR 1.552.800,- (un million cinq cent cinquante-deux mille huit cents euros).

#### *Réalisation effective de l'apport*

ENTHOFIN s.r.l. précitée et représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- elle détient une créance d'une valeur de EUR 1.552.800,- (un million cinq cent cinquante-deux mille huit cents euros) à l'encontre de la Société;

- ladite créance apportée est incessible et n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique n'a le droit d'acquiescer ladite créance;

- ladite créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de EUR 1.552.800,- (un million cinq cent cinquante-deux mille huit cents euros).

#### *Rapport du conseil de gérance de la Société*

Le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 5 septembre 2012, annexé aux présentes, atteste que les gérants, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité légalement engagée en leur qualité de gérants

de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social est fixé à EUR 4.078.000,- (quatre millions soixante-dix-huit mille euros) divisé en 163.120 (cent soixante-trois mille cent vingt) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune."

*Quatrième résolution*

l'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Monsieur Claude Schmitz en qualité de gérant de la Société pour une période indéterminée et celui d'Audiex S.A., RCS Luxembourg B numéro 65.469 en qualité de commissaire aux comptes pour une période indéterminée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante représentée comme dit ci-avant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Pouvoirs*

La personne comparante, agissant dans un intérêt commun, par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sandrine Antonelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 septembre 2012. LAC / 2012 / 41995. Reçu 75.-.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117986/188.

(120159997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**Guardian Project Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 160.106.

In the year two thousand and twelve,

On the sixth day of September.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

"Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 160,082,

represented here by Mr Vincent PRINGIERS, General Counsel Europe, residing in Luxembourg-Kohlenberg,

by virtue of a proxy given on 5 September 2012,

which proxy, initialed "ne varietur", shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, declared to be the sole shareholder of "Guardian Project Finance S.à r.l.", a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, incorporated by deed of the undersigned notary on 30 March 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1445 on 1<sup>st</sup> July 2011, modified by deed of the undersigned notary on

13 December 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 251 of 30 January 2012, modified by deed of the undersigned notary on 11 January 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 626 of 9 March 2012, modified by deed of the undersigned notary on 15 March 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1074 of 26 April 2012, modified by deed of the undersigned notary on 21 June 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1956 of 7 August 2012, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 160,106.

The appearing party representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital by four hundred seven million one hundred sixty-eight thousand Russian Roubles (RUB 407,168,000.00) in order to raise it from its current amount of five billion one hundred fifty-seven million Russian Roubles (RUB 5,157,000,000.00) to five billion five hundred sixty-four million one hundred sixty-eight thousand Russian Roubles (RUB 5,564,168,000.00) through the issue of two hundred three thousand five hundred eighty-four (203,584) new shares, having a par value of two thousand Russian Roubles (RUB 2,000.00) each, having the same rights and privileges as the existing shares, by a contribution in cash.

All the two hundred three thousand five hundred eighty-four (203,584) new shares have been subscribed by "Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", prenamed.

All the new shares have been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of four hundred seven million one hundred sixty-eight thousand Russian Roubles (RUB 407,168,000.00) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article six of the articles of incorporation of the company, which will from now on have the following wording:

" **Art. 6. (First paragraph).** The Company's share capital is set at five billion five hundred sixty-four million one hundred sixty-eight thousand Russian Roubles (RUB 5,564,168,000.00) represented by two million seven hundred eighty-two thousand eighty-four (2,782,084) shares with a par value of two thousand Russian Roubles (RUB 2,000.00) each."

*Costs:*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, are estimated at about six thousand five hundred euro (EUR 6,500.00).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze,

Le six septembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

**A comparu:**

"Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 160.082,

ici représentée par Monsieur Vincent PRINGIERS, «General Counsel Europe», demeurant à Luxembourg-Kohlenberg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 5 septembre 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de "Guardian Project Finance S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1445 du 1<sup>er</sup> juillet 2011, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 janvier 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 251 du 30 janvier 2012, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 janvier 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 626 du 9 mars 2012, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1074 du 26 avril 2012, modifiée suivant acte

reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1956 du 7 août 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 160.106.

La comparante représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent sept millions cent soixante-huit mille roubles russes (RUB 407.168.000,00), pour le porter de son montant actuel de cinq milliards cent cinquante-sept millions de roubles russes (RUB 5.157.000.000,00) à cinq milliards cinq cent soixante-quatre millions cent soixante-huit mille roubles russes (RUB 5.564.168.000,00) par la création et l'émission de deux cent trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre (203,584) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux mille roubles russes (EUR 2.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, par un apport en espèces.

L'intégralité des deux cent trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre (203,584) parts sociales nouvelles ont été souscrites par "Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", prénommée.

Toutes les parts sociales nouvellement émises ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent sept millions cent soixante-huit mille roubles russes (RUB 407.168.000,00), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de cinq milliards cinq cent soixante-quatre millions cent soixante-huit mille roubles russes (RUB 5.564.168.000,00), représenté par deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-quatre (2.782.084) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille roubles russes (RUB 2.000,00) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,00).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes français anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Pringiers, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 septembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 41779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118028/115.

(120159916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118198/11.

(120159976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**JCF FPK I AIV ITB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 59.096.136,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.713.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of August.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

JCF FPK I AIV ITB LP, a limited partnership incorporated under the laws of the State of Alberta (Canada), registered with the Alberta Corporate Registration System under number LP 14073159, having its registered address at 717 Fifth Avenue, 26<sup>th</sup> Floor, New York, United States of America,

duly represented by Mrs Fanny Kindler, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of JCF FPK I AIV ITB S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 6 May 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1454 on 12 June 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.713 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of six million two hundred thirty-two thousand nine hundred four euro (EUR 6,232,904) so as to reduce it from its present amount of sixty-two million three hundred twenty-nine thousand forty euro (EUR 62,329,040) down to an amount of fifty-six million ninety-six thousand one hundred thirty-six euro (EUR 56,096,136) by way of the redemption of six hundred twenty-three million two hundred ninety thousand four hundred (623,290,400) class J shares of the Company, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, held by the Sole Shareholder.

Due to the decrease of the share capital of the Company and redemption and cancellation of the six hundred twenty-three million two hundred ninety thousand four hundred (623,290,400) class J shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, the Sole Shareholder is entitled to receive an amount of six million two hundred thirty-two thousand nine hundred four euro (EUR 6,232,904). The Sole Shareholder shall receive from the Company a cash payment of one million five hundred twenty thousand euro (EUR 1,520,000) resulting in a claim held by the Sole Shareholder towards the Company in an amount of four million seven hundred and twelve thousand nine hundred and four euro (EUR 4,712,904). The Sole Shareholder acknowledges and approves the above.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

**" Art. 6.** The Company's share capital is set at fifty-six million ninety-six thousand one hundred thirty-six euro (EUR 56,096,136) represented by six hundred twenty-three million two hundred ninety thousand four hundred (623,290,400) class A shares, six hundred twenty-three million two hundred ninety thousand four hundred (623,290,400) class B shares, six hundred twenty-three million two hundred ninety thousand four hundred (623,290,400) class C shares, six hundred twenty-three million two hundred ninety thousand four hundred (623,290,400) class D shares, six hundred twenty-three million two hundred ninety thousand four hundred (623,290,400) class E shares, six hundred twenty-three million two hundred ninety thousand four hundred (623,290,400) class F shares, six hundred twenty-three million two hundred ninety thousand four hundred (623,290,400) class G shares, six hundred twenty-three million two hundred ninety thousand four hundred (623,290,400) class H shares and six hundred twenty-three million two hundred ninety thousand four hundred (623,290,400) class I shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares and the class I shares shall hereinafter together be referred to as the "Shares" and each a "Share".

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In

the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class I).”

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREUPON the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente et un août.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

JCF FPK I AIV ITB LP, une société constituée sous la forme d'un limited partnership et existant selon les lois de l'Etat d'Alberta (Canada), enregistrée au Corporate Registration System de l'Etat d'Alberta sous le numéro LP 14073159, ayant son siège social au 717 Fifth Avenue, 26<sup>th</sup> Floor, New York, Etats-Unis,

dument représentée par Madame Fanny Kindler, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique («l'Associé Unique») de JCF FPK I AIV ITB S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.713, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1454 en date du 12 juin 2008 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de six millions deux cent trente-deux mille neuf cent quatre euros (EUR 6.232.904) afin de porter le capital social de son montant actuel de soixante-deux millions trois cent vingt-neuf mille quarante euros (EUR 62.329.040) à un montant de cinquante-six millions quatre-vingt-seize mille cent trente-six euros (EUR 56.096.136) par le rachat de six cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cent (623.290.400) parts sociales de classe J de la Société, ayant une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0,01) chacune.

En conséquence de la réduction du capital social de la Société et du rachat et de l'annulation des six cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cent (623.290.400) parts sociales de classe J de la Société ayant une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, l'Associé Unique est habilité à recevoir un montant de six millions deux cent trente-deux mille neuf cent quatre euros (EUR 6.232.904). L'associé Unique recevra un paiement en numéraire d'un million cinq cent vingt mille euros (EUR 1.520.000) lui conférant ainsi une créance contre la Société d'un montant de quatre millions sept cent douze mille neuf cent quatre euro (EUR 4.712.904). L'Associé Unique reconnaît et accepte ce qui précède.

*Seconde résolution*

L'Associé décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinquante-six millions quatre-vingt-seize mille cent trente-six euros (EUR 56.096.136) représenté par six cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cent (623.290.400) parts sociales de classe A, six cent vingt-trois deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (623.290.400) parts sociales de classe B, six cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (623.290.400) parts sociales de classe C, six cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (623.290.400) parts sociales de classe D, six cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (623.290.400) parts sociales de classe E, six cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (623.290.400) parts sociales de classe F, six cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (623.290.400) parts sociales de classe G, six

cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (623.290.400) parts sociales de classe H et six cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents (623.290.400) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01).

Les parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, et parts sociales de classe I seront collectivement nommées les «Parts Sociales» et il sera fait référence pour chacune d'elles à une «Part Sociale».

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales incluant l'annulation d'une ou plus de classe de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales ayant été émises dans cette classe de Parts Sociales. Dans le cas où il y aurait lieu à de tels rachats et annulations, les annulations et les rachats de Parts Sociales devront être faits suivant l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe I.)»

#### *Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11600. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012118081/140.

(120159888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

#### **Logis-Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1530 Luxembourg, 53, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 140.540.

L'an deux mil douze, le quatorze août.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LOGIS-CONCEPT S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2026 du 21 août 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph JUNKER, administrateur de sociétés, demeurant à Frisange.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENGEN, éducatrice, demeurant à Frisange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Suppression de toute référence au capital autorisé.
2. Conversion des actions privilégiées en actions ordinaires.
3. Modification des articles 5 et 19 des statuts
4. Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 6 des statuts.
5. Modification de l'article 12 des statuts.
6. Ajout de deux paragraphes à l'article 14 des statuts.

7. Démission de 2 administrateurs et décharge.
8. Nomination de 2 nouveaux administrateurs
9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer toute référence au capital autorisé dans les statuts.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir les trois mille (3.000) actions privilégiées en trois mille (3.000) actions ordinaires et de supprimer toute référence aux actions privilégiées dans les statuts.

*Troisième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 5 et 19 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 300.000.- (trois cent mille euros) représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

« **Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives et des droits attribués aux actions privilégiées.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle d'un administrateur dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Pour les opérations de banques, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle du président du conseil d'administration.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

La Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter 2 nouveaux paragraphes à l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO et de Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO de leur fonction d'administrateur et décide de leur donner décharge entière et définitive pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'Administrateurs de la société:

Madame Nicole HENGEN, éducatrice, née le 8 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant à L-5751 Frisange, 34C, rue Robert Schuman

CHAOS PROPERTIES S.A., ayant son siège social à 53, rue Anatole France, L-1530 Luxembourg ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Joseph JUNKER, prénommé.

Monsieur Joseph JUNKER (président du conseil) est confirmé dans sa fonction d'administrateur.

Le mandat des administrateurs mentionné ci-dessus prendra fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ MILLE EUROS (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. JUNKER, M. NEZAR, N. HENGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 août 2012. Relation: LAC/2012/38944. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118118/116.

(120160111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**REComm Sàrl Hannover EAP3 SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.821.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 mai 2012 les associés ont pris la décision suivante:

- Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012118212/14.

(120160042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**PBG Soda Can Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.400,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 108.205.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118199/11.

(120159881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**Salo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 168.726.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118220/11.

(120159870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**SapeGroup Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 167.453.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118221/10.

(120160108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: KRW 214.000.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 110.943.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118247/11.

(120159948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**SmartVQL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 167.077.

---

Il résulte de cessions de parts intervenues en date du 31 mai 2012 que:

- Monsieur Mohamed BOUAMATOU, demeurant 43-001, Avenue Charles de Gaulle, Teveragh Zeina Nouakchott, Mauritanie a cédé:

\* 70 parts sociales n° 1.831 à 1.900 en faveur de Monsieur Olivier FRANÇOIS, demeurant au 64, rue du Mont Lassy à B-1380 Lasne;

\* 200 parts sociales n° 1.901 à 2.100 en faveur de Monsieur Alain Ara DEVLETIAN, demeurant au 7912, Blackburn Ave 76, Los Angeles, CA 90048, Etats-Unis;

\* 200 parts sociales n° 2.101 à 2.300 en faveur de Monsieur Georges ZANELATO, demeurant au 11, Avenue des Sorbiers à B-1300 Wavre;

\* 150 parts sociales n° 2.301 à 2.450 en faveur de INTERNI EDITION S.A., société anonyme, ayant son siège social au 41, rue Lombaerde à B-1140 Bruxelles, inscrite à la BCE sous le numéro 862.585.663;

\* 100 parts sociales n° 2.451 à 2.550 en faveur de Monsieur Guy van der HEYDEN, demeurant au 11, Chemin de la Brire à B-1380 Lasne;

\* 60 parts sociales n° 2.551 à 2.610 en faveur de XEBUR, société anonyme, ayant son siège social au 37, rue de la Centenaire à B-4360 Oreye, inscrite à la BCE sous le numéro 424.903.550;

\* 60 parts sociales n° 2.611 à 2.670 en faveur de Monsieur Paul KAVVADIAS, demeurant au 28A, Avenue des Bleuets à B-1640 Rhode-Saint-Genèse;

\* 60 parts sociales n° 2.671 à 2.730 en faveur de Monsieur Jean-Michel van DIEVOET, demeurant au 24, Champ de Présenne à B-1390 Grez-Doiceau;

\* 60 parts sociales n° 2.731 à 2.790 en faveur de Monsieur Tanguy VINCOTTE, demeurant au 74, Clos du Sadin à B-1420 Braine-l'Alleud;

\* 54 parts sociales n° 2.791 à 2.844 en faveur de WAGRAM INVEST, société anonyme, ayant son siège social au 61, Avenue du Parc à B-1310 La Hulpe, inscrite à la BCE sous le numéro 422.277.226;

\* 6 parts sociales n° 2.845 à 2.850 en faveur de V.H. CONSEIL, société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 61, Avenue du Parc à B-1310 La Hulpe, inscrite à la BCE sous le numéro 461.741.675;

de la société SmartVQL.

- Monsieur David RWAYITARE, demeurant au 92, Boulevard Flandrin à F-75016 Paris, a cédé:

\* 70 parts sociales n° 4.781 à 4.850 en faveur de Monsieur Olivier FRANÇOIS, prénommé;

\* 1.000 parts sociales n° 4.851 à 5.850 en faveur de Monsieur Alain Ara DEVLETIAN, prénommé;

de la société SmartVQL.

- Monsieur Marc BALLION, demeurant au 24B, Avenue E. Van Becelaere à B-1170 Bruxelles, a cédé:

\* 50 parts sociales n° 5.951 à 6.000 en faveur de CAPRINCO, société anonyme, ayant son siège social au 3, rue de la Croix d'Or à CH-1204 Genève; de la société SmartVQL.

Ces cessions de parts ont été notifiées et acceptées par la société SmartVQL en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à ces cessions, le capital social de la société SmartVQL est détenu comme suit:

- David RWAYITARE . . . . .	1.930 parts sociales
- Mohamed BOUAMATOU . . . . .	1.830 parts sociales
- Marc BALLION . . . . .	100 parts sociales
- Olivier FRANCOIS . . . . .	140 parts sociales
- Alain Ara DEVLETIAN . . . . .	1.200 parts sociales
- Georges ZANELATO . . . . .	200 parts sociales
- INTERNI EDITION S.A. . . . .	150 parts sociales
- Guy van der HEYDEN . . . . .	100 parts sociales
- XEBUR . . . . .	60 parts sociales
- Paul HAVVADIAS . . . . .	60 parts sociales
- Jean-Michel van DIEVOET . . . . .	60 parts sociales
- Tanguy VINCOTTE . . . . .	60 parts sociales
- WAGRAM INVEST . . . . .	54 parts sociales
- CAPRINCO . . . . .	50 parts sociales
- V.H. CONSEIL . . . . .	6 parts sociales
TOTAL . . . . .	6.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118232/61.

(120159658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**ORO Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 171.384.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, e cinq septembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Sven ROLLINGER, administrateur de sociétés, né le 5 janvier 1985 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy,

ici représenté par Monsieur Wei ZHANG, employé privé, demeurant professionnellement à L-7243 Béréldange, 66, rue du Dix Octobre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 août 2012,

laquelle procuration, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ORO Invest S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Steinsel.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet le conseil économique.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut assurer son financement par ses fonds propres, par des crédits bancaires, par des avances accordées par les sociétés du groupe auquel elle appartient ou par des avances accordées par les associés de ce groupe. Ces avances peuvent prendre la forme de valeurs mobilières émises par la société.

La société ne peut faire appel à l'épargne publique.

La société peut faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,00) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée «d'avis de cession» en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les deux mois de la réception de l'avis de cession, le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.

Ces actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les deux mois de la réception de l'avis de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du troisième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir à partir de la réception de l'information.

Les actionnaires étant admis à exercer leur droit de préemption, pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Le prix de cession des actions préemptées est toutefois payable en trois années par tranches trimestrielles égales et pour la première fois trois mois après que la cession soit devenue définitive.

L'exercice du droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée des actions non préemptées à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le conseil d'administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai d'un mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil doit, dans un délai de trois mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions non préemptées ou doit faire racheter ces actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas ces actions dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le quatrième mercredi du mois de juin de chaque année, à quatorze heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 23.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 25.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire:*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été établis, Monsieur Sven ROLLINGER, prénommé, déclare souscrire à toutes les trois mille cent (3.100) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Sven ROLLINGER, prénommé,
- b) Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, né le 13 mai 1981 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy,
- c) Monsieur Nico ROLLINGER, administrateur de sociétés, né le 15 juillet 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz.

3.- Est nommée commissaire:

"ZHAROL S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-7243 Bérelange, 66, rue du Dix Octobre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 154.616.

4.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Sven ROLLINGER, prénommé.

5.- Le siège social est fixé à L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy.

6.- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-huit.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Zhang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41775. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118184/240.

(120159840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

### **Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 627.475,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.241.

#### EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

#### *Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66<sup>th</sup> Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118271/47.

(120159725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**Polyrecup S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.389.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le onze septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.014,

ici représentée par Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 21 juin 2012 qui restera annexée aux présentes pour être formalisée avec les présentes.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «POLYRECUP S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant en Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour le compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques, tous travaux et services, toutes ventes et commercialisations mobilières et/ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à:

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, en gros, demi-gros et/ou au détail et le négoce en général, de tous produits en général et en matière plastiques et/ou dérivés et de tous produits de récupération en particulier;

- le recyclage, la transformation, l'extrusion de tous types de matières premières, de matières plastiques et/ou dérivés, en son sens le plus large ; -l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, en gros, demi-gros et/ou au détail et le négoce en général, de toutes machines, matériaux et produits.

- La société peut accomplir, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à cet objet, tant pour son compte que pour compte de tiers, et s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes affaires, associations, entreprises ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la société, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et même fusionner avec elles.

- La société peut également fournir une caution personnelle ou réelle en faveur de tiers. La société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et actifs, notamment de propriété intellectuelle, de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et actifs, notamment de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et actifs, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les MILLE (1.000) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31,000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000 EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur unique:
  - Monsieur Christophe GOSSELIN, commerçant indépendant, né à Hesdin (F) le 16 juin 1966, demeurant à B-7700 Dottignies, 9, rue Georges Desmet.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.014.
4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.
5. Le siège social de la société est fixé à 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ASTGEN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42411. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118201/197.

(120160010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: KRW 652.000.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118249/11.

(120159963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**Travinter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 74.765.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de ta réunion du Conseil d'administration du 4 septembre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré au 3, Rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012118285/15.

(120159848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**Shay Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.773.

RECTIFICATIF

Rectificatif d'une erreur matérielle relative à l'Acte de Constitution du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, du 7 décembre 2006, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, référence L060143122

Il résulte d'un acte de constitution de la société à responsabilité Shay Property Investments S.à r.l., dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2006, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 76, case 9,

que dans la version française l'article 19 a été indiqué erronément comme suit: «Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants incluant la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A ainsi que la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature B.»

Or il fallait lire «Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature du seul gérant ou par la signature de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.»

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42416. Reçu douze euros (EUR 12,-)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

*Pour avis sincère et conforme*

*Pour la société Shay Property Investments S.à r.l.*

*Signature*

Référence de publication: 2012118245/25.

(120159987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**STAR Agatha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.136.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118258/10.

(120159903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**RoMei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5534 Remich, 2, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 171.375.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendzwoölf, am vierten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Herr Robert MEIER, Schiffsführer, geboren am 28. November 1964 in Lay (D), wohnhaft in L-5534 Remich, 2, rue Foascht.

Vorgenannter Kompagent, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

**Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „RoMei S.A.“ gegründet.

**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Remich.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von Dienstleistungen für die Binnenschifffahrt.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im Inn- und Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend EURO (31.000,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn EURO (310,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandene Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

**Art. 12.** Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet. Besteht der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied, so wird die Gesellschaft mit dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### **Generalversammlung**

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats Mai eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

### **Geschäftsjahr - Gewinnverteilung**

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

**Art. 19.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Zusätzlich sind die Aktionäre jeder Zeit berechtigt zur Auszahlung von Vorschussdividenden während eines jeden Geschäftsjahres zu schreiben.

### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2013 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der erste Kommissar werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

#### *Kapitalzeichnung - Einzahlung*

Die gesamten einhundert (100) Aktien wurden durch Herrn Robert MEIER gezeichnet.

Dieselben Aktien wurden vom vorerwähnten Gesellschafter nur in Höhe von fünfzehntausend Euro (15.000,- EUR) in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfzehntausend Euro (15.000,- EUR) der Gesellschaft ab heute zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde. In diesem Zusammenhang hat der amtierende Notar auf die Bestimmungen von Artikel 43 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften aufmerksam gemacht betreffend die Form der Aktien, die das gesamte gezeichnete Aktienkapital darstellen.

120133

*Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-).

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann hat die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Aktienkapital vertritt, in einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt. Zum Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung vom Jahre 2017 wird ernannt:

Herr Robert MEIER, vorbenannt.

*Zweiter Beschluss*

Zum Rechnungskommissar bis zur Generalversammlung vom Jahre 2017 wird ernannt:

Frau Christiane MEIER, Matrose, geboren am 25. August 1968 in Würzburg (D), wohnhaft in L-5534 Remich, 2, rue Foascht.

*Dritter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5534 Remich, 2, rue Foascht.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. MEIER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 7 septembre 2012. Relation: REM/2012/1082. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 12. September 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012118372/181.

(120159541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**Tishman Speyer Pont Cardinet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.635.

—  
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66<sup>th</sup> Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118274/47.

(120159973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**Tishman Speyer Rentiers Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.675.225,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.236.

—  
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66<sup>th</sup> Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118275/47.

(120159824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**Vatoa Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 32.468.

—  
EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118304/14.

(120159869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**Tishman Speyer Rentiers Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 612.200,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.328.

—  
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66<sup>th</sup> Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118276/47.

(120159972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**Tishman Speyer Santa Margherita II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.850.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.598.

—  
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66<sup>th</sup> Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signatures

Référence de publication: 2012118277/47.

(120159854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**Immo G Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.928.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118602/9.

(120160515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**TS Tour Esplanade Holdings II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.050.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.859.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66<sup>th</sup> Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayer, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118293/47.

(120159852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.853.

*Extract from the resolutions of the shareholders of the Company dated August 31, 2012*

Pursuant to the resolutions of the shareholders of the Company taken on August 31, 2012 (the "Resolutions"), the shareholders of the Company acknowledged the resignation of Mr. Karol Maziukiewicz as A manager of the Company and appointed for an unlimited period Mr. Piotr Andrzejewski, born on August 31, 1978 in Sokolka, Poland, residing professionally at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as A manager of the Company, with effect as at the date of such Resolutions.

Consequently as of August 31, 2012, the Company is managed by a board of managers composed of four managers, as follows:

- Mr. Piotr Andrzejewski, as A manager,
- Ms. Amy Tonnessen, as A manager,
- Mr. Marcel Stephany, as B manager, and
- Mr. Robert Operschall, as B manager.

September 17, 2012.

Anne-Laure Mollard

*By virtue of delegation of powers*

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement**

*Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 31 août 2012*

Par résolutions adoptées en date du 31 août 2012 (les "Résolutions"), les associés de la Société ont pris acte de la démission de M. Karol Maziukiewicz de son mandat de gérant de catégorie A de la Société et ont nommé pour une durée indéterminée M. Piotr Andrzejewski, né le 31 août 1978 à Sokolka, en Pologne, résidant professionnellement 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A de la Société, avec effet à la date desdites Résolutions.

En conséquence, à compter du 31 août 2012 la Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre gérants, comme suit:

120139

- Monsieur Piotr Andrzejewski, en tant que gérant de catégorie A,
- Mademoiselle Amy Tonnessen, en tant que gérant de catégorie A,
- Monsieur Marcel Stephany, en tant que gérant de catégorie B, et
- Monsieur Robert Operschall, en tant que gérant de catégorie B.

Le 17 septembre 2012.

Anne-Laure Mollard

*En vertu d'une délégation de pouvoirs*

Référence de publication: 2012118053/39.

(120160073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**VA No1 Holdco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.468.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 20 juillet 2012 les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118301/13.

(120160035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**Xunart Gallery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 166.603.

*Constatation de cession de parts sociales*

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 17/09/2012 et acceptées par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société XUNART GALLERY S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

La société à responsabilité limitée ASSISTANCE ET DEVELOPPEMENT S.à.r.l., ayant son siège social à L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55.495: 50 parts sociales . . . . .	50
Madame Yan XUN, né le 20 juillet 1975 à Heilongjiang (Chine), demeurant à Unit 2105, 21F Huicheng Business center, no.6 Hubin Zhong Lu, Xiamen, Chine: cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: CENTS parts sociales . . . . .	100

Luxembourg, le 17/09/2012.

Pour extrait conforme

ASSISTANCE ET DEVELEOPPEMENT S.à.r.l. / Yan XUN

*Les associés*

René REMY

*Le gérant*

Référence de publication: 2012118326/23.

(120160100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**Vila Verde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6170 Godbrange, 27, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 92.646.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2012118305/10.

(120159992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**W.01 "Les Galaxies", Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 103.347.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour W.01 "Les Galaxies"*

Signature

Référence de publication: 2012118307/11.

(120159417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**Zetta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 160.880.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118328/10.

(120159879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**30 GV S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 171.116.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64971 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118333/10.

(120159974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**GSC European CDO I-R S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.372.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Septembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012118585/13.

(120160523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.435.345,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117975/11.

(120160046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**AQR UCITS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.881.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118405/10.

(120160152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Codere Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 108.371.

—  
EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 3 septembre 2012 que:

1) M. Olivier Dorier, M. Herman Schommarz et M. Stewart Kam-Cheong ont été réélus administrateurs de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013;

2) Certifica Luxembourg S.à r.l., a été réélu Commissaire de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2013.

Munsbach, le 17 septembre 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Référence de publication: 2012117955/17.

(120159919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

---

**Landsitz - Immobilien - Verwaltungs- AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 128.526.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, am vierzehnten August.

Vor Uns Roger ARRENSDORFF, Notar im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Inge KUBA, Gesellschafterin, wohnhaft zu D-92637 Weiden, Fichtenstraße 18,

vertreten durch Thomas ZIMMLINGHAUS, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in D-54296 Trier, Am Wissenschaftspark 29,

auf Grund von einer Vollmacht unter Privatschrift vom 11. August 2012,

welche Vollmachten nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden,

Frau Inge KUBA, vorgenannt, vertreten wie hiavor erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilinhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Landsitz - Immobilien - Verwaltungs- AG“, mit Sitz zu L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 128.526, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster am 24. Mai 2007, veröffentlicht im Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 1514 vom 20. Juli 2007.

Sodann hat die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den Notar ersucht um ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

1) Dass die Gesellschaft „Landsitz - Immobilien - Verwaltungs- AG“ gegründet wurde wie hiavor erwähnt.

2) Dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft einunddreißigttausend Euro (31.000,- EUR) beträgt und in dreihundertzehn (310) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR) eingeteilt ist.

3) Dass Frau Inge KUBA, vorgenannt, alleinige Eigentümerin der genannten Gesellschaft „Landsitz - Immobilien - Verwaltungs- AG" ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) hält und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äussert die Gesellschaft aufzulösen und sich bereit erklärt alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe vollständig liquidiert ist.

Sie ernennt sich selbst zum Liquidator der Gesellschaft.

Sodann erteilt die Komparentin den Verwaltungsratsmitgliedern der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.

Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren im Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft hinterlegt.

Dass der alleinige Aktien(Anteil)inhaber der wirklich Berechtigte des Gesellschaftskapitals ist, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: ZIMMLINGHAUS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2012. Relation: LAC/2012/39164. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118102/47.

(120160097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**Interieur Bauwens S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.941.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire de la société tenue le 04/06/2012

01 L'intégralité du capital social est représentée.

04 L'assemblée Générale confirme à l'unanimité les mandats suivants:

- Monsieur BAUWENS Franck, administrateur, demeurant à 119, Rue de Mulhenbach à L-2168 LUXEMBOURG;

- Madame BAUWENS Nadia Marcelle, demeurant à 13, rue Lucien-Frampas F-51290 MARGERIE-HANCOURT;

- Madame HERCOT Lydie Françoise, demeurant à 119, Rue de Mulhenbach à L-2168 Luxembourg;

- Monsieur BAUWENS Jean, commissaire aux comptes, demeurant à 12, rue Lucien Frampas F-51290 MARGERIE-HANCOURT.

Leurs mandats vont expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.

Franck BAUWENS

Administrateur

Référence de publication: 2012118076/18.

(120160026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

**Alpine Foreign Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.311.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 septembre 2012*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date de ce jour

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118398/14.

(120160174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 33.507.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2012*

L'Assemblée Générale renomme:

- François HOTTINGUER, Président;
- Christian CADE, Administrateur;
- Antoine CALVISI, Administrateur;
- Olivier HECKENROTH, Administrateur;
- Gary HERRMANN, Administrateur;
- Emmanuel HOTTINGUER, Administrateur;
- Jean-Conrad HOTTINGUER, Administrateur;
- Jean-Philippe HOTTINGUER, Administrateur;
- Martin NEGRE, Administrateur;
- Franck PROVOST, Administrateur;
- Eric SAUZEDDE, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- BDO Audit S.A.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118434/27.

(120160164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Am Haferstück S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 49.673.

—  
EXTRAIT

Le 15 juin 2012, la société à responsabilité limitée de droit néerlandais AM HAFERSTÜCK NEDERLAND B.V., a désigné en qualité de nouveau représentant permanent chargé de l'exécution de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué au sein de la société AM HAFERSTÜCK S.A., Monsieur Bernard Bossenbroek, né le 11 mai 1968 à IJsselmuiden (Royaume des Pays Bas), demeurant à 4207 XB Gorinchem (Royaume des Pays Bas), Merwe Donk 50, en lieu et place de Monsieur Jan Kalkman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/09/12.

Signature.

Référence de publication: 2012118400/15.

(120160154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Boximmo S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 22, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 156.107.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2012*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 31 juillet 2012:

L'assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société au:

- 22, rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg.

Suite à la démission de Madame Aude GRENOUILLET de son poste d'Administrateur unique, l'Assemblée nomme en remplacement à ce poste à compter du 31 juillet 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Michel THIBAL, né le 8 juillet 1951 à Carcassonne (France), demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2012118438/17.

(120160199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Dravion Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 152.155.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 4 septembre 2012*

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Philippe Vanderhoven de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat et décide de nommer à la fonction d'administrateur unique M. Victor Souto Aranaga, de nationalité espagnole, né à Erandio le 15/02/1958, demeurant à L - 1143 Luxembourg, Rue Astrid, 2. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Clémency, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118499/15.

(120160197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Wüstenrot Bausparkasse Aktiengesellschaft, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 33, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 66.246.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 de Wüstenrot Bausparkasse Aktiengesellschaft, avec siège à Wüstenrotstraße 1, 71638 Ludwigsburg en Allemagne, société de droit étranger dont relève la succursale luxembourgeoise Wüstenrot Bausparkasse Aktiengesellschaft, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118855/12.

(120160686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**WM Linger (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.446.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012118851/10.

(120160483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**WM Bech (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.445.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012118850/10.

(120160478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---